



Diane Scemama  
Présidente  
Dream Act  
93100 Montreuil  
France

H.E. António Guterres  
Secrétaire général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Montreuil, le 9 Mai 2019

**Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies**

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Dream Act soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. C'est d'ailleurs la mission et la raison d'être de notre entreprise sociale : soutenir et promouvoir une consommation et une production plus respectueuse de la planète et des êtres humains.

Par cette lettre, nous réaffirmons notre volonté de continuer à intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence qu'est la consommation des particuliers et des entreprises. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Dream Act fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

[dreamact.eu](http://dreamact.eu) - 06 84 17 54 10  
2, rue Michelet 93100 Montreuil

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Ces éléments sont déjà suivis trimestriellement et présentés à nos parties prenantes.

Meilleures salutations,

Scemama Diane, Présidente de Dream Act

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.